

la gelée. C'est à peu près la même chose en ce qui concerne la pêche, si nous permettons aux pêcheurs de prendre le saumon dans le fleuve, alors qu'il a commencé à se détériorer, plutôt qu'en mer, où il est en parfait état.

C'est pourquoi nos investigateurs scientifiques et nos fonctionnaires ont proposé que nous interdisions à l'avenir, en amont du pont, la pêche aux saumons roses et au bécard, qui se déplacent lentement. J'ai déclaré aux pêcheurs, lors de la réunion du syndicat à Vancouver, que nous interdirions la pêche à compter du 16 septembre. C'est dire qu'ils pourraient encore s'adonner à la pêche du sockeye, le printemps et l'été, car ce saumon remonte beaucoup plus haut dans la rivière et se tient en meilleur état que le saumon rose et le saumon bécard. Il va sans dire que les gens ainsi touchés ont grandement protesté. Ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient prendre la mer, car ils n'avaient pas les embarcations et le grément nécessaires. Je me suis entretenu avec les membres du syndicat, avec les pêcheurs au filet à mailles, avec les maires et les préfets de la région et je leur ai signalé que nous étions d'abord intéressés à la qualité du poisson et à sa conservation. Quand je me suis entretenu avec eux j'ai promis d'étudier de nouveau la question. Leur principal argument était que même si c'était la décision qui s'imposait, nous procédions trop rapidement et il serait préférable d'y aller par étape.

Depuis mon retour à Ottawa, j'ai fait étudier de nouveau la question par nos spécialistes préposés à la recherche et nos hauts fonctionnaires. Peut-être exagérons-nous un peu. En conséquence, nous avons modifié cette année la date de fermeture, la reportant du 16 septembre à trois semaines plus tard, c'est-à-dire au 8 octobre. On aura ainsi les derniers sockeyes et les premiers saumons roses et bécards. L'honorable représentant de New-Westminster applaudit. Je tiens à signaler au comité que l'an prochain, ce sera le 30 septembre et l'année suivante, le 15 septembre, parce qu'on est d'avis que dans l'intérêt de la qualité et de la conservation, il nous faut fermer ces pêcheries. Cependant, à cause des raisons avancées par ceux qui demandent une fermeture plus graduelle, nous avons consenti à effectuer cette modification.

L'honorable représentant de New-Westminster a soulevé un autre point. Il s'agit de savoir s'il nous faut opter, en Colombie-Britannique, entre le poisson et l'énergie. Le fleuve Columbia, au sud, était aussi abondant en poisson que le fleuve Fraser, mais la construction des barrages de Bonneville, de Grand-Coulée et de Libby ont grandement réduit la quantité de poisson. Nous avons résolu d'empêcher la même chose de se pro-

duire en Colombie-Britannique. Nous sommes d'avis,—et je crois que nous en avons la preuve,—qu'il est possible d'avoir et le poisson et l'énergie. Toutes ces entreprises de mise en valeur de l'énergie hydraulique peuvent être conçues de façon à permettre au poisson de remonter le courant et aux saumoneaux de le descendre.

Depuis 1945 notre ministère est entré en conflit,—je dis bien conflit, mais ce n'est évidemment qu'une façon de parler,—avec à peu près tous les grands établissements industriels du littoral de la Colombie-Britannique à l'exception de la compagnie de téléphone, au sujet de l'énergie, de la pollution des eaux, de l'obstruction des rivières, etc. Dans chacun de ces cas, sauf un, nous avons pu en arriver à une solution harmonieuse. Ce cas intéressait un petit banc de poisson remontant une rivière où la dénivellation était de 1,800 pieds. Nous avons bien étudié le barrage hydro-électrique, mais nous nous sommes rendu compte qu'il n'existait pas de moyen pratique de faire remonter une pareille hauteur au poisson. Au lieu, nous avons cherché à transplanter le petit banc.

Mais à cette exception près, nous avons pu résoudre tous les problèmes qui se sont posés en Colombie-Britannique. Notre loi sur les pêcheries nous donne bien les droits nécessaires. Si, une fois qu'un barrage a été construit, nous nous rendons compte qu'il gêne la pêche, nous pouvons ordonner des changements. En fait, il est généralement un peu tard pour en faire. L'expérience a appris aux sociétés qui construisent ces barrages qu'il valait mieux venir nous consulter d'abord de façon que nous leur disions quel genre d'ouvrage il vaudrait mieux qu'elles construisent afin de s'éviter des ennuis avec nous plus tard. Je suis très heureux que le gouvernement de la Colombie-Britannique, dont, soit dit en passant, je ne suis point partisan, ait, au cours de sa dernière session, fait adopter des mesures législatives complémentaires, en ce qui concerne cette question de la production d'énergie. Ainsi, avant de permettre l'aménagement d'un barrage en vue de la production d'énergie hydro-électrique, il faut prendre des dispositions pour assurer au ministère des Pêcheries que le poisson passera. L'industrie du poisson, en Colombie-Britannique, se sent maintenant un peu plus en sécurité; elle estime que des deux ce sont nous qui avons certes le pouvoir de veiller à ce que, dans toute obstruction projetée, on s'efforce de sauvegarder nos pêcheries. J'espère que les provinces du littoral est qui sont aux prises avec des problèmes analogues suivront cette ligne de conduite en adoptant des lois complémentaires.

[L'hon. M. Sinclair.]